

Communiqué de presse

23 septembre 2019

Aider les aidants d'une personne en situation de polyhandicap : un programme expérimental mobilise les pairs-aidants à parité avec les professionnels

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie participe au financement d'un programme innovant d'information, de formation et de soutien aux aidants de personnes en situation de polyhandicap mis en œuvre par le Comité d'étude, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (CESAP) et la Croix-Rouge française. Il s'appuie sur la reconnaissance de l'expertise des pairs-aidants qui seront mobilisés en binôme avec des professionnels.

Le programme d'action doit permettre l'organisation sur la période 2019-2020 de 144 sessions collectives de formation, d'information ou de soutien psychosocial à destination de près de 1 500 proches aidants (parents, fratrie, entourage) de personnes polyhandicapées.

Les sessions seront animées par des binômes aidants et professionnels, formés sur la base d'un kit pédagogique élaboré par le CESAP et la Croix-Rouge. Elles seront proposées pendant les 18 prochains mois dans les structures relevant du CESAP et de la Croix-Rouge française ainsi que de leurs partenaires : Institut social de Lille, Fédération des Pupilles de l'enseignement public (FG PEP), Fondation John Bost et Centre ressources multi-handicap de Paris. Ces formations seront ouvertes à toutes les familles de ces territoires.

Une journée d'étude sera organisée à l'issue de l'expérimentation, courant avril 2021, pour partager les principaux enseignements du projet et favoriser la capitalisation en vue d'un déploiement plus large.

La CNSA finance 80 % du programme soit plus de 430 000 €.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mesure 2.2 (« Former et soutenir ceux qui accompagnent les personnes en situation de polyhandicap ») du volet polyhandicap de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale.

Pour en savoir plus : [la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale – volet polyhandicap \(pdf, 1,02 Mo\)](#).

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d'autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des ser-

vices d'aide à domicile.

- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2019, la CNSA gère un budget de plus de 28 milliards d'euros.

➤ À propos du CESAP

Le Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (CESAP) est une structure associative assurant la gestion d'établissements et services médico-sociaux accueillant de personnes polyhandicapées. Il gère également CESAP formation, documentation, ressources, organisme de formation qui propose aux personnes concernées par le polyhandicap la possibilité de se perfectionner, se documenter et d'échanger. Le CESAP mobilisera CESAP formation, documentation, ressources pour la réalisation du programme d'action. La diversité de ses activités lui permet de s'adresser à un large public : des professionnels et des futurs professionnels pour enrichir leur pratique auprès des personnes polyhandicapées, des parents, des acteurs de la recherche scientifique et des étudiants.

➤ À propos de la Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française, premier opérateur associatif français, compte plus de 60 000 bénévoles et 17 500 salariés. Elle gère près de 600 établissements et services dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et de la formation dont 93 dédiés au handicap. Parmi eux, une quarantaine accueille et accompagne des enfants ou adultes polyhandicapés.

Contact presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75

aurore.anotin@cnsa.fr